

Image not found or type unknown



## Conservation document banque

Par **KOHLER Gwenaëlle**, le **28/11/2018** à **08:13**

Bonjour,

J'ai actuellement un crédit consommation dans une banque, que j'ai souscrit en mai 2016 et qui se termine en mai 2021. Après recherche de ma part, je n'ai aucun papier (contrat) de ce crédit. J'ai demandé à ma conseillère une copie des documents, et elle m'a répondu que la banque n'avait plus d'archives. Y a-t-il un texte de loi qui les oblige à conserver les documents et ainsi à me les fournir ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et vous souhaite une belle journée